

Motion du 25 février 2014 de Mmes et MM. Pierre Vanek, Olivier Baud, Vera Figurek, Pierre Gauthier, Morten Gisselbaek, Maria Pérez, Pierre Rumo, Brigitte Studer, Salika Wenger et Christian Zaugg: «Naxoo est à nous!», un message à entendre et une responsabilité à assumer».

(refusée par le Conseil municipal lors de la séance du 26 janvier 2015,
dans le rapport M-1111 A/M-1113 A/M-1114 A)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la claire majorité des citoyen-ne-s et habitant-e-s de la Ville de Genève qui ont refusé la vente de 022 Télégenève SA Naxoo à UPC Cablecom dans les urnes en votation populaire référendaire le 9 février 2014;
- la nécessité d'entendre et surtout de donner suite à la volonté du souverain de conserver le contrôle public de la Ville de Genève sur cette entreprise et sur son développement au service des prestations fournies, et de celles qu'elle pourra fournir, aux habitant-e-s de notre commune;
- le potentiel important que représentent les 80 000 ménages connectés à notre télé-réseau municipal et les attentes légitimes des abonné-e-s et usagers en question;
- la nécessité de préserver les intérêts de la Ville de Genève et celle de reformuler des objectifs clairs à court, moyen et long terme pour cette entreprise;
- la nécessité de trouver les responsables adéquats, compétents et motivés pour travailler à atteindre lesdits objectifs en tant que représentant-e-s de la Ville de Genève;
- les ressources et potentiels, notamment en matière d'auto-investissement, que l'entreprise peut et doit mobiliser,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- prendre clairement acte de cette votation et de l'inflexion nécessaire dans la politique de la Ville de Genève concernant 022 Télégenève SA qu'elle implique;
- remplacer et faire remplacer dans les meilleurs délais l'ensemble des représentant-e-s de la Ville à 022 Télégenève SA pour contribuer à tourner la page;
- se donner les moyens de dresser rapidement un état des lieux technique et juridique précis de la situation de l'entreprise. A mettre en œuvre les mesures immédiates qui s'imposeraient pour défendre les intérêts matériels et financiers de la Ville et les emplois à 022 Télégenève SA;
- prendre toutes les mesures pour «tourner la page» de la vente et à remettre les relations avec l'actionnaire minoritaire sur des bases conformes au résultat de la votation;
- élaborer un plan d'action à court, moyen et long terme pour la Ville définissant ses objectifs quant au développement de 022 Télégenève SA;
- rapporter fréquemment et régulièrement au Conseil municipal quant à la mise en œuvre de la présente motion.